

Lettre de transmission du dossier

Le 11 février 2011

**Marseille Provence Métropole
Déplacements et Aménagements des Espaces
Direction de l'Espace Public Voirie
Circulation
Direction des Services Exploitation et Sécurité
des équipements
Monsieur Jacques REYNAL
Directeur des Services
3, avenue Arthur Scott
13010 Marseille**

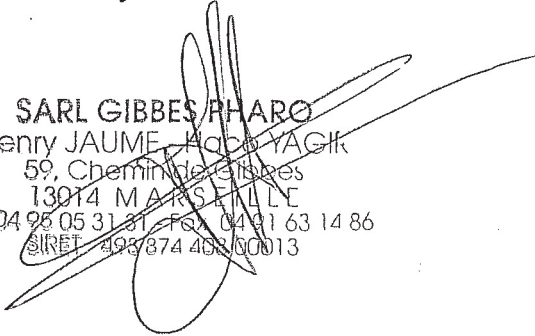
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le dossier la Délégation de Service Public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploités par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vous trouverez ci-joint les pièces comptables ainsi que l'avenant n°1 à la délégation.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Henry JAUME


SARL GIBBES PHARO
Henry JAUME - Hacı YAGLIK
59, Chemin des Gibbes
13014 MARSEILLE
Tél 04 95 05 31 31 - Fax 04 91 63 14 86
SIRET 498 874 408 00013

Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole

AVENANT N° 1 A LA DSP N°07/108

AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ENLEVEMENT DES VEHICULES LEGERS EN PANNE OU ACCIDENTES DANS LES TUNNELS EXPLOITES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Entre :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02
Ci après dénommée « la Communauté Urbaine »
Représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI

D'UNE PART

Et :

La Société SARL GIBBES PHARO,
Dont le siège est 59 Chemin de Gibbes – 13014 MARSEILLE
Ci-après dénommée « Société GIBBES PHARO »
Représentée par, Monsieur Henri JAUME

D'AUTRE PART

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 7 Juillet 2000 créant la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délégation de Service Public n°07/108 ayant pour objet l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels exploites par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Considérant

Que début 2011, à la mise en service du futur Tunnel de la Joliette, en cours de réalisation, le parc des tunnels exploité en H24 par la CUMPM passera de 3 ouvrages (tunnels Vieux-Port, Major et Saint-Charles) à 4 ouvrages.

Que ce nouvel ouvrage constitue le nouvel et unique accès nord du Tunnel du Vieux Port de Marseille (tube ouest unidirectionnel).

Que la présente Délégation de Service Public, notifiée le 17 Juillet 2007, qui doit s'achever contractuellement le 16 juillet 2012, aura alors plus de trois ans et demi d'existence.

Qu'il a été évalué l'impact que représenterait la prise en charge du nouveau tunnel sur la DSP en vigueur, en prenant en compte les linéaires des tunnels ainsi que leurs accès, les durées respectives d'exécution, les résultats financiers des années 2007 à 2009, et une estimation financière jusqu'à la fin de la DSP.

Que cette simulation qui concerne une période maximale de 16 mois, représente un impact financier sur le chiffre d'affaire évalué à 4,95 % sur l'exécution globale de la DSP en cours.

Que compte tenu :

- que le futur tunnel Joliette constitue le nouvel et unique accès au tunnel du Vieux Port sens Nord-Sud
- de la proximité de l'échéance de cette Délégation de Service Public,
- du faible impact financier du nouveau tunnel sur la DSP en cours,
- du fait que l'ensemble des tunnels urbains Vieux-Port, Major et Joliette forme un ensemble fonctionnel indissociable, et constitue un maillon essentiel pour assurer la continuité des déplacements sur l'axe littoral reliant les autoroutes A50/A55 et le centre-ville de Marseille.

Qu'il est nécessaire d'incorporer le tunnel Joliette et ses accès dans le dispositif actuel de la Communauté Urbaine pour assurer la continuité de l'exploitation des tunnels jusqu'à l'intervention du nouveau contrat couvrant cette activité.

Qu'en conséquence, les parties ont, d'un commun accord, arrêté les dispositions suivantes qui constituent l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public n°07/108.

En conséquence, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

A l'article 1.1 « objet de la délégation » du chapitre 1^{er} relatif aux « caractéristiques de la délégation de service public », le troisième alinéa est remplacé par :

« - L'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans l'un des quatre tunnels gérés par la collectivité à savoir le tunnel Vieux-Port, le tunnel de la Major, le tunnel Saint Charles et le tunnel de la Joliette. »

Article 2

L'article 1.3 « Périmètre d'exécution de la prestation et description technique des ouvrages » du chapitre 1^{er} relatif aux « caractéristiques de la délégation de service public » est remplacé par :

« Les tunnels concernés sont les suivants :

- Le tunnel du Vieux-Port et ses accès jusqu'aux limites de gestion avec la S.M.T.P.C pour l'échangeur Carénage pour le côté Nord avec les tunnels Joliette et Major, et avec le réseau urbain pour les bretelles Joliette et Centre Ville.
- Le tunnel de la Major et ses accès jusqu'à la limite de gestion avec la DIRMED – Autoroute A55 sens Marseille/Fos, et la rue Chanterac pour la sortie « Les Ports ».
- Le tunnel Saint-Charles et ses accès jusqu'à la limite de gestion avec la DIRMED – Autoroute A7, sens Marseille/Lyon/Aix et avec le réseau urbain.
- Le tunnel de la Joliette jusqu'à la limite de gestion avec la DIRMED, en tête de l'ouvrage, ainsi que sa bretelle « Dames ».

Le gabarit de Police des tunnels est de 3,20 mètres. En conséquence le délégataire sera équipé de matériel permettant d'évacuer des véhicules utilitaires ayant le gabarit maximum autorisé ne pouvant être tractés. Les ouvrages sont unidirectionnels à une, deux ou trois voies de circulation de largeur de 3 à 3,50 mètres, avec ou sans bande d'arrêt d'urgence selon l'ouvrage.

La largeur des trottoirs varie de 0,50 à 1,20 mètres. Des niches de sécurité sont réparties le long des ouvrages, ainsi que des issues de secours.

Caractéristiques particulières :

- Tunnel Vieux-Port : deux tubes unidirectionnels de 600 mètres de long ;
- Tunnel Major : monotube unidirectionnel de 1420 mètres de long ;
- Tunnel Saint Charles : monotube unidirectionnel de 780 mètres de long ;
- Tunnel de la Joliette : monotube unidirectionnel de 1090 mètres de long .

Article 3

Un nouveau compte d'exploitation prévisionnel est annexé au présent avenant (Annexes 1 et 2)

Article 4

Après transmission au contrôle de légalité, le présent avenant entrera en vigueur le jour de sa notification au délégataire

Article 5

Toutes les dispositions de la convention n°07/108 qui ne sont pas contraires au présent avenant restent en vigueur.

Fait à Marseille, le

11 février 2011

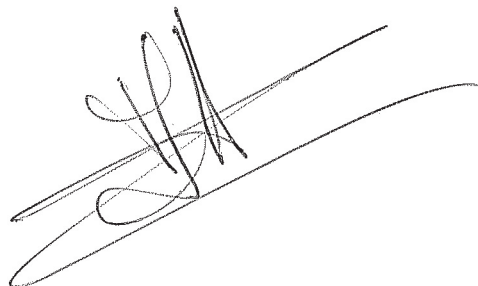
En trois exemplaires

LA COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Eugène CASELLI

La Société GIBBES PHARO
SARL GIBBES PHARO
Henry JAUME - Haco YAGIL
59, Chemin de Gibbes
13014 MARSEILLE
tél 04 95 05 31 31 - Fax 04 91 63 14 86
SIRET 493 874 408 00013

Henri JAUME



ANNEXE N° 1 - 1

COMPTE D'EXPLOITATION ACTUALISE ET PREVISIONNEL SUR LA DUREE DU CONTRAT INITIAL (Hors tunnel Joliette)
Du 17 juillet 2007 au 16 juillet 2012

	Réalisé (valeurs actualisées)		Estimé (valeurs prévisionnelles)			Total pour la durée du contrat de 5 ans (HT)
	Du 17/07/07 au 31/12/07	2008	2009	2010	2011	
Chiffre d'affaires par tarification						
Jour 8 h - 18 h	3079	7737	5 820	6 984	7 194	34 827
Nuit - Wek end - Jours fériés	2829	7847	6 024	7 229	7 446	35 529
CA activité supplémentaire	5 908	15 584	11 844	14 213	14 639	70 355
Charges directes						
Carburants	333	1057	957	986	1 015	4 914
Salaires 1 heure par intervention	627	1738	1 345	1 385	1 427	7 317
Charges sociales	326	904	699	720	742	3 805
MARGE SUR COUT DIRECT	4 622	11 885	8 843	11 122	11 456	54 319
Charges fixes						
Charges externes	2151	5337	4 858	5 004	5 154	25 381
Loyers	969	2785	2 713	2 794	2 878	13 745
Taxes diverses	416	1306	765	788	811	4 538
Dotation aux amortissements	23	423	975	900	900	3 709
RESULTAT HT	1 063	2 034	-468	1 636	1 712	6 945

Voir détails des valeurs prévisionnelles sur annexes 1-2, 1-3, et 1-4 ci-après

ANNEXE N° 1 - 2

COMPTE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION 2010 (Hors tunnel Joliette)													
2010	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total (HT)
Chiffre d'affaires par tarification													
Jour 8 h - 18 h	582	582	582	582	582	582	582	582	582	582	582	582	6 984
Nuit - Week end - Jours fériés	602	602	602	602	602	602	602	602	602	602	602	602	7 229
CA activité supplémentaire	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	1 184	14 213
Charges directes													
Carburant	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	82	986
Salaires 1 heure par intervention	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115	115	1 385
Charges sociales	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	720
MARGE SUR COUT DIRECT	927	927	927	927	927	927	927	927	927	927	927	927	11 122
Charges fixes													
Charges externes	417	417	417	417	417	417	417	417	417	417	417	417	5 004
Loyers	233	233	233	233	233	233	233	233	233	233	233	233	2 794
Taxes diverses	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	788
Dotations aux amortissements	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	75	900
EXCEDENT D'EXPLOITATION	136	136	136	136	136	136	136	136	136	136	136	136	1 636

ANNEXE N° 1 - 3

COMPTE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION 2011 (Hors tunnel Joliette)													
2011	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total (HT)
Chiffre d'affaires par tarification													
Jour 8 h - 18 h	599,50	599,50	599,50	599,50	599,50	599,50	599,50	599,50	599,50	599,50	599,50	599,50	7 194,00
Nuit - Week end - Jours fériés	620,50	620,50	620,50	620,50	620,50	620,50	620,50	620,50	620,50	620,50	620,50	620,50	7 446,00
CA activité supplémentaire	1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00	1 220,00	14 639,00
Charges directes													
Carburant	84,50	84,50	84,50	84,50	84,50	84,50	84,50	84,50	84,50	84,50	85,00	85,00	1 015,00
Salaires 1 heure par intervention	119,00	119,00	119,00	119,00	119,00	119,00	119,00	119,00	119,00	119,00	118,50	118,50	1 427,00
Charges sociales	62,00	62,00	62,00	62,00	62,00	62,00	62,00	62,00	61,50	61,50	61,50	61,50	742,00
MARGE SUR COUT DIRECT	954,50	954,50	954,50	954,50	954,50	954,50	954,50	954,50	955,00	955,00	955,00	955,00	11 455,00
Charges fixes													
Charges externes	429,50	429,50	429,50	429,50	429,50	429,50	429,50	429,50	429,50	429,50	429,50	429,50	5 154,00
Loyers	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	239,50	239,50	239,50	239,50	2 878,00
Taxes diverses	67,50	67,50	67,50	67,50	67,50	67,50	67,50	67,50	67,50	67,50	68,00	68,00	811,00
Dotations aux amortissements	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	900,00
EXCEDENT D'EXPLOITATION	142,50	142,50	142,50	142,50	142,50	142,50	142,50	142,50	143,50	143,50	143,00	143,00	1 712,00

ANNEXE N° 1 - 4

COMPTE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION 2012 (Hors tunnel Joliette)							
Du 01/01/2012 au 16/07/2012	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Total (HT)							
Chiffre d'affaires par tarification							
Jour 8 h - 18 h	617	617	617	617	617	617	311
Nuit - Wek end - Jours fériés	639	639	639	639	639	639	320
CA activité supplémentaire	1 256	1 256	1 256	1 256	1 256	1 256	631
							4 013
							4 154
							8 167
Charges directes							
Carburant	87	87	87	87	87	87	44
Salaires 1 heure par intervention	122	122	122	122	122	122	64
Charges sociales	64	64	64	64	64	64	30
							566
							796
							414
MARGE SUR COUT DIRECT	983	983	983	983	983	983	493
Charges fixes							
Charges externes	442	442	442	442	442	442	224
Loyers	247	247	247	247	247	247	124
Taxes diverses	70	70	70	70	70	70	33
Dotations aux amortissements	75	75	75	75	75	75	38
							2 876
							1 606
							453
							488
EXCEDENT D'EXPLOITATION	149	149	149	149	149	149	74
							968

ANNEXE N° 2 - 1

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL CORRESPONDANT AU TUNNEL JOLIETTE

Du 01/04/2011 au 16/07/2012 (fin de la DSP)

	Du 01/04/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2012 au 16/07/2012	Total HT pour 15,50 mois
<u>Chiffre d'affaires par tarification</u>			
Jour 8 h - 18 h	990	736	1 726
Nuit - Wek end - Jours fériés	1008	750	1 758
CA activité supplémentaire	1 998	1 486	3 484
<u>Charges directes</u>			
Carburants	135	100	235
Salaires 1 heure par intervention	189	141	330
Charges sociales	98	73	171
MARGE SUR COUT DIRECT	1 576	1 172	2 748
<u>Charges fixes</u>			
Charges externes	693	517	1 210
Loyers	387	288	675
Taxes diverses	108	80	188
Dotation aux amortissements	117	85	202
RESULTAT HT	271	202	473

Voir détails des valeurs prévisionnelles sur annexes 2-2 et 2-3 ci-après

EVALUATION DE L'IMPACT DU TUNNEL "JOLIETTE" SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE DE LA DSP INITIALE

Chiffre d'affaire estimé tunnel Joliette (3484 € HT) / Chiffre d'affaire actualisé de la DSP initiale "sans tunnel Joliette" (70 355 € HT) = **4,95%**

ANNEXE N° 2 - 2

COMPTE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION 2011 CORRESPONDANT AU TUNNEL JOLIETTE										
Du 01/04/2011 au 31/12/2011	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total (HT)
Chiffre d'affaires par tarification										
Jour 8 h - 18 h	110	110	110	110	110	110	110	110	110	990
Nuit - Week end - Jours fériés	112	112	112	112	112	112	112	112	112	1 008
CA activité supplémentaire	222	222	222	222	222	222	222	222	222	1 998
Charges directes										
Carburant	15	15	15	15	15	15	15	15	15	135
Salaires 1 heure par intervention	21	21	21	21	21	21	21	21	21	189
Charges sociales	11	11	11	11	11	11	11	11	11	98
MARGE SUR COUT DIRECT	175	175	175	175	175	175	175	175	175	1 576
Charges fixes										
Charges externes	77	77	77	77	77	77	77	77	77	693
Loyers	43	43	43	43	43	43	43	43	43	387
Taxes diverses	12	12	12	12	12	12	12	12	12	108
Dotations aux amortissements	13	13	13	13	13	13	13	13	13	117
EXCEDENT D'EXPLOITATION	30	30	30	30	30	30	30	30	30	271

ANNEXE N° 2 - 3

COMPTE PREVISIONNEL D'EXPLOITATION 2012 CORRESPONDANT AU TUNNEL JOLIETTE							
Du 01/01/2012 au 16/07/2012	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Du 01/07/2012 au 16/07/2012
Total (HT)							
Chiffre d'affaires par tarification							
Jour 8 h - 18 h	113	113	113	113	113	113	57
Nuit - Wek end - Jours fériés	115	115	115	115	115	115	58
CA activité supplémentaire	229	229	229	229	229	229	114
							1 486
Charges directes							
Carburant	15	15	15	15	15	15	8
Salaires 1 heure par intervention	22	22	22	22	22	22	11
Charges sociales	11	11	11	11	11	11	6
							100
							141
							73
MARGE SUR COUT DIRECT	180	180	180	180	180	180	89
Charges fixes							
Charges externes	79	79	79	79	79	79	41
Loyers	44	44	44	44	44	44	23
Taxes diverses	12	12	12	12	12	12	6
Dotations aux amortissements	13	13	13	13	13	13	7
							517
							288
							80
							85
EXCEDENT D'EXPLOITATION	31	31	31	31	31	31	13
							202